



Mont  
Saint  
Aignan

## DECISION N° 2025 - 45

### METROPOLE ROUEN NORMANDIE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE AU GYMNASSE DE L'ECOLE DU VILLAGE

\*\*\*\*\*

**Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,**

- **VU** la délibération n° 2020-07-04 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour solliciter tout organisme financeur pour l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet ou le montant ;
- **VU** la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 mai 2021 relative à la création du dispositif fonds d'aide aux communes pour l'investissement local (FACIL) ;
- **CONSIDERANT** l'intérêt de bénéficier des plus larges financements possible pour les projets menés par la Ville ;

#### DECIDE :

**ARTICLE 1 :** de solliciter une aide au titre du FACIL pour l'opération « TRAVAUX D'ACCESSIBILITE AU GYMNASSE DE L'ECOLE DU VILLAGE », selon le plan de financement suivant :

		Montant prévisionnel HT
<b>DEPENSES</b>	Travaux	45 148,60 €
	TOTAL	45 148,60 €
<b>RECETTES</b>	Métropole Rouen Normandie	11 287,15 €
	Autofinancement Ville	33 861,45 €
	TOTAL	45 148,60 €

**ARTICLE 2 :** de signer la convention financière de la Métropole Rouen Normandie ;

**ARTICLE 3 :** de signer tout document servant à la demande d'acompte, de versement ou de solde.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le 05 JUIN 2025  
Catherine FLAVIGNY

Maire  
Conseillère départementale

